

**CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE  
DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES DE RHONE-ALPES**

---

**ORDONNANCE DE DESISTEMENT  
DU 5 NOVEMBRE 2009**

**CONTENTIEUX N° 09/006**

**AFFAIRE :** - M. Pierre V, M. Fabien B, M. Bernard C et le conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Ain

**CONTRE :** - M. Benoît D

**LE PRESIDENT**

de la chambre disciplinaire de première instance du conseil régional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Rhône-Alpes,

Vu, enregistrée au greffe de la chambre disciplinaire de première instance du conseil régional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Rhône-Alpes le 3 septembre 2009, sous le numéro 09/006, la requête présentée par les parties suivantes : M. V, M. B, M. C et à laquelle s'est associé le conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Ain ;

Vu l'acte enregistré le 23 octobre 2009 par lequel M. V, se déclarant représentant des requérants ci-dessus mentionnés, indique se désister de la requête ;

Vu les autres pièces de la procédure ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la justice administrative ;

Considérant qu'aux termes de l'article R. 4126-5 du code de la santé publique, « le président de la chambre disciplinaire de première instance peut donner acte des désistements (...) » ;

Considérant que le désistement visé ci-dessus est pur et simple ; que rien ne s'oppose à ce qu'il en soit donné acte ;

## **ORDONNE**

Article 1<sup>er</sup> : Il est donné acte du désistement de la requête introduite par M. V, M. C, M. B, et à laquelle s'est associé le conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Ain ;

Article 2 : La présente ordonnance sera notifiée, conformément aux dispositions de l'article R. 4126-33 du code de la santé publique, à M. Pierre V, M. Fabien B, M. Bernard C, au conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Ain, à M. Benoît D, au préfet de l'Ain, au procureur de la république de l'Ain, au préfet de région, au conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes et au ministère de la santé.

Fait à Lyon, le 5 novembre 2009

**LE PRESIDENT,  
Jean-Paul MARTIN**